

13 Mai 2018

COLIGNY



**37^{ème} COURSE DE COTE
REGIONALE**

**COUPE DE FRANCE DE LA
MONTAGNE 2018 – Coef. 1**

Organisée par l'ASAC de l'Ain

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE L'AIN

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive de l'Automobile Club de l'Ain organise le dimanche 13 mai 2018 une compétition automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

37^{ème} Course de Côte Régionale de COLIGNY

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la montagne 2018 Coef-1 et le Championnat du Comité Régional du sport automobile Rhône Alpes.

Le présent règlement a été enregistré à la ligue du sport automobile Rhône-Alpes sous le permis d'organisation numéro R2 en date du 16 janvier 2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 49 en date du 16 janvier 2018.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE :

1.1P. Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Madame DIRY Nathalie Licence n° 0419/210885

Commissaires Sportifs :

Monsieur MOLINES Robert Licence n° 0505/4107
Monsieur MORANGE Robert Licence n° 0503/1981

Directeur de Course :

Monsieur HABOUZIT Marc Licence n° 1610/7145

Directeur de Course Adjoint :

Madame HABOUZIT Christelle Licence n° 1610/128356
Monsieur CURRAT Marc Licence n° 0504/5171
Monsieur VIGNAND Guy Licence n° 0501/11206

Commissaire Technique Responsable :

Monsieur PETITON Alain Licence n° 0422/2732

Commissaires Techniques :

Madame DALPAOS Sylvie Licence n° 0507/233751
Monsieur JAMET Michel Licence n° 0505/189386
Monsieur BILLOUD Alain Licence n° 0505/13082

Chargé de la mise en place des moyens Organisateur Technique :

Monsieur BOURGUIGNON Bernard Licence n° 0501/22919

Chargé des relations avec les concurrents :

Monsieur MOREL Georges Licence n° 0501/11762
Monsieur VINCENT-GENOD Stéphane Licence n° 0419/24887
Monsieur MOIROUX Damien Licence n° 0501/52772

Chargé des Commissaires de Route :

Monsieur FONT Christian Licence n° 0501/46895

Chronométrateur Officiel Fédéral :

Monsieur DURAND Jean-Paul Licence n° 0503/27683

1.2P. Horaires :

- * Clôture des engagements le mardi 8 mai 2018 à minuit.
- * Publication de la liste des engagés le 10 mai 2018.
- * Vérifications administratives le 12 mai 2018 de 15h00 à 18h45 et
le 13 mai 2018 de 7h15 à 8h30.
Lieu: Salle des Fêtes de Coligny.
- * Vérifications Techniques le 12 mai 2018 de 15h00 à 19h00 et
le 13 mai 2018 de 7h15 à 8h45.
Lieu: Salle des Fêtes de Coligny.
- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 13 mai 2018 à 9h00.
- * **Briefing des commissaires** le 13 mai 2018 à 7h15. Lieu: Salle des Fêtes de Coligny.
- * Essais chronométrés ou non (3 montées maximum) le 13 mai 2018 à partir de 8h30.
Le nombre de montées d'essais sera précisé par communiqué de la Direction de Course, et sera déterminé en fonction du nombre de concurrents admis.
- * **Briefing des pilotes** le 13 mai 2018 à 13h00.
Lieu: ligne de départ
- * Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 13 mai 2018 à l'issue des essais.
- * **Course :**
1ère montée le 13 mai 2018, 20 mn après la fin des essais. 12h00 pause déjeuner, reprise 13h30.
2ème montée le 13 mai 2018, 15 mn après la fin de la 1^{ère} montée.
3ème montée le 13 mai 2018, 15 mn après la fin de la 2^{ème} montée.
Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
- * Affichage des résultats provisoires: après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
- * Remise des prix le 13 mai 2018, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé, Salle des Fêtes de Coligny.
- * Réunions du Collège des Commissaires Sportifs:
Réunion 1: le 13 mai 2018 à 8h00 au local du terrain de sport.
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. Vérifications :

- * Vérifications administratives: Salle des Fêtes de Coligny le samedi 12 mai 2018 de 15h00 à 18h45 et le dimanche 13 mai 2018 de 7h15 à 8h30.
- * Vérifications techniques: Salle des Fêtes de Coligny le samedi 12 mai 2018 de 15h00 à 19h00 et le dimanche 13 mai 2018 de 7h15 à 8h45.
- * Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage UNIVERSAL Auto, 01270 Salavre.
Taux horaire de la main-d'œuvre: 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

- * Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le 13 mai 2018 à 8h45.
- * A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 13 mai 2018 à 8h00.
- * Pesage des voitures: à la discrétion du collège et des commissaires techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES :

3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**Monsieur Didier CHRISTIN
60 allée des Aubépines
01240 CERTINES**

Tél : 06.33.24.03.71

Mail => didier.christin@orange.fr

Jusqu'au mardi 8 mai 2018 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 360,00 €,

réduits à 180,00 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur,

réduits à 165,00 € pour les licenciés de l'ASAC de l'AIN acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

(Chèque à l'ordre de l'ASAC de l'AIN).

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 70, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

**ATTENTION : LES TITRES DE PARTICIPATIONS NE POURRONT ETRE DELIVRES QUE SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE AU SPORT AUTOMOBILE.
AUCUN CERTIFICAT NE POURRA ETRE DELIVRE SUR PLACE.**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.1P. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à **130**.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2P. Carburant. Pneumatiques. Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7 P. Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

4.3P. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

- Publicité obligatoire (non rachetable): indiquée par additif

- Publicité optionnelle: indiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. Parcours :

La Course de Côte de COLIGNY a le parcours suivant:

La course se déroulera en 3 montées (si les conditions le permettent).

Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ: sur la D n° 86, au hameau des Guyottes, commune de Coligny.

Arrivée: sur la D n° 86, après l'épingle au lieu dit Fond Donné, commune de Val d'Epy.

Pente moyenne: 5%

Longueur du parcours: 1650 m.

Modalités de retour au départ: pour les groupes FC, F2000, N/FN, A/FA, et GT de série, par la D n°59, le chemin rural de Boutaret et la VC n°1 sauf pour la dernière montée de course.
Pour les groupes GTTS, CM/CNF/CN et D/E, par la route de la course.
Pour la dernière montée de course, tous les concurrents redescendent par la route de la course.

Parc de départ: parking du stade de foot et parking du gymnase.
Parc d'arrivée: sur la D n° 86, 200m après la ligne d'arrivée.

6.2P. Route de Course :

Modalités d'accès au départ:

- Pour les groupes FC, F2000, N/FN, A/FA, et GT de série, Voie Communale n° 6 dite route de Champel
- Pour les groupes GTTS, CM/CNF/CN et D/E, D n° 86.

6.3P. File de départ :

File de départ: VC n° 6 et D n°86.

6.4P. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. Parc Concurrent :

Les parcs concurrents seront situés parking du gymnase, chemin de Lorette, pour les groupes FC, F2000, N/FN, A/FA, et GT de série, et parking du stade de foot pour les groupes GTTS, CM/CNF/CN, et D/E.
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 15 heures le 12 mai 2018.
Les remorques devront être garées aux endroits prévus à cet effet.

6.6P. Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à proximité de la ligne de départ, sur la D n° 86 pour tous les concurrents.

6.7P. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

* pendant les vérifications au Foyer rural de Coligny.

* pendant les essais et la course, aux deux parcs départ: un au "lavoir" pour les groupes FC, F2000, N/FN, A/FA, GT de série, et l'autre le long de la D n°86 pour les groupes GTTS, CM/CNF/CN, D/E.

* Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. Permanence :

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à la Salle des Fêtes de COLIGNY.

Téléphone: 04.74.30.11.87 – Portable: 06.72.71.46.47

Centre de secours le plus proche: COLIGNY. Téléphone 18.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

7.2P. Conférence aux pilotes (briefing) :

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 13 mai 2018 à 13h00.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. Course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ: feux tricolores.

7.4P. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 10P. PRIX :

10.2P. Prix : La répartition des prix et coupes se fera de la façon suivante:

SCRATCH :	1 ^{er}	500 €
	2 ^{ème}	400 €
	3 ^{ème}	300 €
	4 ^{ème}	200 €
GROUPE :	1 ^{er}	200 € (100 € si moins de 4 partants)
	2 ^{ème}	160 € si plus de 4 partants
	3 ^{ème}	120 € si plus de 8 partants
CLASSE :	1 ^{er}	180 € (90 € si moins de 4 partants)
	2 ^{ème}	130 € si plus de 4 partants
	3 ^{ème}	90 € si plus de 6 partants
	4 ^{ème}	60 € si plus de 9 partants
	5 ^{ème}	40 € si plus de 13 partants
COUPE DES DAMES :	1 ^{ère}	180 €
	2 ^{ème}	140 € si plus de 3 partantes
	3 ^{ème}	100 € si plus de 6 partantes

Les prix ne sont pas cumulables. Dans tous les cas sera donnée la valeur la plus élevée. Il est prévu une dotation pour les Commissaires.

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent primé.

Remise des prix le 13 mai 2018, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé à la Salle des Fêtes de Coligny.